

BULLETIN DE L'ASAVA N° 21

DECEMBRE 2012

La patience, le travail et l'implication de tous démontrent l'efficacité collective de notre association.

Souvent, notre bulletin vous informe pour vous alerter, vous solliciter afin d'essayer de contrer les mauvais coups que l'on nous prépare ou que l'on nous annonce.

Une fois n'est pas coutume, notre éditorial de ce trimestre peut vous annoncer de bonnes nouvelles.

En effet, même si les médias se sont déjà faits l'écho de ces événements, il nous semble utile de rappeler les principales étapes qui ont conduit les autorités à revoir leurs copies.

Certes, le changement de Président de la République, de majorité et de gouvernement ont permis aux **victimes de Douai d'être exonérées du remboursement de leurs indemnités**. Mais, il est bon de rappeler le rôle joué par nos associations nationales et locales. La manifestation nationale de St Quentin (ville de Xavier Bertrand alors Ministre du travail), les pétitions diverses et variées, signées par plusieurs milliers de personnes et les différentes interventions auprès des députés et sénateurs pendant cette période ont pesé lourd dans la prise de décision favorable de ces dernières semaines.

Une autre « affaire » nous a beaucoup occupés ces derniers mois.

Vous vous rappelez, sans aucun doute, la non possibilité pour les salariés partis en ACAATA ayant cotisé en dernier lieu dans un régime spécial, d'obtenir leur droit à partir à la retraite à 60 ans, conformément à la loi de 2010, obtenu soit dit en passant après une importante manifestation spécifique à Paris en octobre 2010. Le soutien des députés de l'opposition de l'époque a permis aussi de mener une bataille parlementaire. Il faut savoir que le nouveau gouvernement a fait adopter une modification de la loi 98-1194 (création de l'ACAATA) lors du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2013 qui permettra d'établir la coordination de tous les régimes de retraite. Ce dénouement heureux, on le doit encore au travail sans relâche effectué depuis mai 2011 par notre réseau avec votre participation lors de nos interventions multiples auprès des décideurs politiques. Ce n'est pas moins d'une vingtaine de lettres aux ministres (travail et santé), aux présidents des groupes parlementaires à l'assemblée nationale et au sénat, une rencontre obtenue auprès du directeur national de la sécurité sociale qui nous le pensons ont permis cette avancée.

Enfin, nous pouvons aussi saluer la victoire devant les prud'hommes de nos camarades adhérents de la mutuelle de la Méditerranée, anciens des chantiers navals de la Seyne-sur-Mer pour la reconnaissance du préjudice d'anxiété et l'obtention d'une indemnité de 10 000€.

De son côté, un travailleur de l'état lui aussi adhérent de la mutuelle de la Méditerranée, **a obtenu** après désaveu du TA de Toulon et notre recours devant la cour d'appel de Marseille, (confirmé par le conseil d'état), **la reconnaissance de son préjudice d'anxiété** avec une indemnité de 8 000 €.

L'opiniâtreté de nos avocats, notre impulsion et votre implication dans ce dossier pour établir la meilleure argumentation possible ont permis la bonne évolution de notre procédure. L'audience du 23/11/2012 devant le TA de Toulon (21 dossiers traités) pendant laquelle « la rapporteur » représentante de l'état a effectué un exposé très favorable à notre requête, la confirme.

Attendons, quand même, le jugement mis en délibéré pour le 21/12/2012.

Tout n'est pas réglé, et le dossier revalorisation de l'ACAATA est là pour nous le rappeler. Mais force, est de constater que la patience, le travail et l'implication de tous montrent l'efficacité collective de notre association.

A cela s'ajoute bien sûr, l'implication hebdomadaire de l'association dans les dossiers respectifs des malades ou des ayants droit afin d'obtenir pour chacun, leurs justes indemnités soit au SPA La ROCHELLE, devant le TASS de TOULON ou auprès du FIVA.

A l'issue de cette année 2012, si certains pouvaient s'interroger sur l'utilité de l'ASAVA, ils trouveront là, bien des raisons d'y adhérer.

Christian FORASETTO
Secrétaire de l'ASAVA

LES BREVES...LES BREVES....LES BREVES

PROCES PENAL DE L'AMIANTE : LE DOSSIER NE CHANGE PAS DE MAINS

Le maintien de la magistrate Marie-Odile Bertella-Geffroy dans ses fonctions au pôle judiciaire de santé publique où elle instruit le tentaculaire dossier de l'amiante, a été salué comme il se doit par les victimes qui se battent depuis 16 ans pour la tenue d'un procès pénal en France.

Son départ aurait signifié à coup sûr l'enterrement de l'instruction dans la mesure où il est facile d'imaginer le temps qu'aurait mis un nouveau magistrat pour s'approprier les éléments d'un dossier dont le volume se compte en dizaine de mètres cubes.

ETERNIT RETIRE SA PLAINTE PAR CRAINTE DE PUBLICITE

Nous avons débuté l'éditorial du précédent bulletin de l'ASAVA par cette information :

Jean-Paul TEISSONNIERE était mis en examen pour diffamation après une plainte des dirigeants d'ETERNIT/France. Le 1er octobre le juge d'instruction en charge du dossier, a adressé aux avocats de ce dernier une ordonnance de non-lieu en raison du « désistement de la partie civile ».

Dans la lettre que le Conseil d'ETERNIT adresse au juge d'instruction, la raison invoquée de ce retournement est la «volonté d'apaisement».

Remerciant tous ceux et celles qui ont soutenu Jean-Paul TEISSONNIERE à l'occasion de cette plainte, Sylvie TOPALOFF a précisé :

« Il n'y aura pour nous d'apaisement que lorsque les responsables d'ETERNIT et leurs semblables seront condamnés par les juridictions pénales ».

RETRAITES AU TITRE DES INSALUBRES : PEUT-ETRE UNE ISSUE

250 à 300 ouvriers de l'état, bénéficiaires de l'ACAATA, rencontrent des difficultés pour obtenir la liquidation définitive de leur pension au titre des insalubres.

Certains adhérents de l'ASAVA sont dans ce cas.

Par courrier en date du 6 novembre, le ministre de la défense indique à la présidente de la commission de la défense de l'assemblée nationale : *« Le ministère de la défense a élaboré un projet de décret prévoyant pour les ouvriers relevant du régime des travaux insalubres de prolonger leur activité au-delà de leur limite d'âge et d'obtenir la validation de cette durée supplémentaire de service dans la constitution et la liquidation de leur pension. Cette question est en cours d'examen interministériel. Le ministère de la défense s'attache à obtenir l'approbation du projet de décret (...) ainsi que la régularisation de la totalité des dossiers actuellement en instance auprès de la caisse des dépôts et consignations »*

Sous la pluie le 13 octobre à PARIS, pour un monde sans amiante



Quelqu'un peut-il dire à Madame la Garde des Sceaux que les victimes de l'amiante souhaitent la rencontrer au plus vite?

Seize longues années d'instruction et toujours pas de procès pénal de l'amiante en vue! Comme à chaque changement de gouvernement l'Andeva a demandé audience à Madame la Garde des Sceaux dès le 5 juillet dernier. Sans réponse de la ministre, un nouveau courrier est parti le 1^{er} octobre. Toujours rien!

**L'ASAVA SERA FERMEE DU
20 DECEMBRE AU 4 JANVIER
REPRISE DES PERMANENCES LE
7 JANVIER**

Renouvellement de l'Adhésion 2013

Cette 7ème assemblée générale qui s'annonce est toujours un grand événement pour notre association, car cela nous permet de nous retrouver en grand nombre et de partager ce moment d'informations et convivialité. Mais c'est aussi le point de départ d'une nouvelle année avec bien sûr le renouvellement des adhésions, sachant que le montant de la cotisation reste toujours à 38€, nous pensons que nous pouvons apprécier à sa juste mesure la bonne nouvelle, compte tenu des augmentations en tout genre que nous subissons dans notre vie quotidienne depuis plusieurs années.

Concernant le renouvellement 2012, quelques adhérents ont mal ressenti notre dernière relance (après que des rappels aient été faits dans le bulletin), nous en sommes désolés car ce n'était évidemment pas notre objectif. Ceci étant nous avons cette année 18 renouvellements de plus qu'en 2011, soit 445 adhérents à jour de leur cotisation.

Notre association continue donc son chemin avec l'ANDEVA et reverse sa quote-part de 17€ par adhérent au national.

Je profite donc de ce bulletin, pour attirer votre attention sur l'importance de ne pas tarder à vous inscrire pour l'A.G, et bien sûr à penser au renouvellement de votre cotisation.

COTISATION 2013 : 38€ POUR L'ANNEE
CHEQUE A L'ORDRE DE L'ASAVA – PAIEMENT EN ESPECES
DANS NOS LOCAUX : 18 BIS CHEMIN DE LA LOUBIERE 83000 TOULON

Je compte sur votre compréhension afin d'éviter les retards importants dans le règlement car vous comprenez bien que c'est plus difficile à gérer et qu'il est normal que tous les adhérents soient sur un même pied d'égalité. **Ce dernier bulletin de l'année, me permet également, au nom du C.A de l'ASAVA, de vous souhaiter ainsi qu'à vos proches, un joyeux Noël et comme on dit en Provence « bouan bout d'an »**

Alain GERARD
Trésorier

Messieurs,

Je reçois, ce jour, l'indemnisation du FIVA. Veuillez trouver, ci-joint, un chèque de 200 Euros en remerciement pour votre gentillesse, votre dévouement, votre compétence et vos bons conseils.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Comme chaque année, je souhaite faire un don financier à l'ASAVA.

Aussi, je vous prie de trouver, ci-joint, un chèque bancaire d'un montant de 300,00 euros.

Je remercie l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement, leur disponibilité et leur gentillesse.

Bien cordialement.

Je vous remercie pour vos initiatives et votre combat et vous prie de trouver ci-joint un chèque de 38€ correspondant à mon adhésion. Sincères salutations.

Monsieur,

Je vous adresse un chèque de 38€, pour renouveler ma carte 2010, ainsi qu'un autre chèque, pour un don à l'ASAVA.

Merci à tous pour votre aide précieuse et votre dévouement.

Veuillez agréer mes salutations.

L'ASAVA S'ADRESSE A LA MINISTRE GARDE DES SCEAUX

LE PDG D'AMISOL DOIT RENDRE DES COMPTES A LA JUSTICE

Toulon le, 30 novembre 2012

Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Le 8 février la cour d'appel de PARIS, saisie par les avocats d'AMISOL, rendra son verdict alors que le Parquet général a demandé un non-lieu pour le PDG de cette société : Claude CHOPIN, descendant d'une famille tristement célèbre pour des centaines de salariés, victimes des pratiques industrielles utilisées par sa famille et lui-même, dans le domaine de l'amiante.

Si cet individu (qui n'hésite pas à accuser son père des responsabilités qui sont les siennes) était relaxé, ce sont toutes les victimes Françaises de l'amiante qui recevraient ce jugement comme une véritable insulte à leur égard.

La seule évocation de cette éventualité soulève déjà consternation, colère et dégoût pour toutes celles et ceux qui attendent depuis 1996 un grand procès pénal de l'amiante en France.

Les adhérents de l'association que j'ai l'honneur de présider réagissent ainsi, avec la force et la volonté d'empêcher ce déni de justice.

Comment pourrait-il en être autrement ?

AMISOL est synonyme de morts et de souffrances extrêmes pour des salariés employés au maniement de l'amiante durant des décennies, sans la moindre considération pour leur santé.

Même la chambre patronale de l'amiante s'en est émue, en ces termes : « **La Direction d'Amisol à Clermont-Ferrand a fait montre pendant plusieurs années d'une attitude scandaleuse. La profession la condamne et rejette avec indignation la suspicion qu'elle fait peser sur l'ensemble de ses membres** »

Rien n'y a fait !

Pas plus les injonctions de leurs pairs, que les articles de presse dénonçant des conditions de travail à la ZOLA, parlant même d'usine cercueil !

La famille CHOPIN et son dernier représentant Claude, ont fait la sourde oreille et ont continué à « faire du fric » sur l'exploitation éhontée, jusqu'à la mort d'un grand nombre de leurs salariés.

Cette situation avérée nous conduit à rester très attentifs au jugement qui sera rendu le 8 février, et dans l'attente, nous osons espérer que justice sera rendue aux ex-salariés d'AMISOL, meurtris à jamais par leur vie au travail dans cette société.

Recevez, Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, l'assurance de ma considération respectueuse.

Jean HERQUIN
Président de l'ASAVA